

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

+6+6+6+-----
MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

86/571 DU 29/4/86,

DÉCRET N° _____/MTERFFPS-DGFP-DGPCE.MM

Portant intégration et nomination de
~~Monsieur~~ BANGO (Gaston-Serge) dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I,
des services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, 

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076-84 du 7-12-1984, portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-1984, portant modi-
fication de certaines dispositions de la constitution du
8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3-2-62, portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21-6-1958, fixant le
reglement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65-44 du 12-2-1965, abrogeant et
remplaçant le décret n° 63-376 du 22-1-63 fixant le statut
des cadres de la catégorie AI des services de Santé ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9-5-1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15-62 du 3-2-62, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-1962, relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des ca-
dres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26-3-1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24-2-1967, régle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements
(/u le décret n° 84-856 du 8-8-1984, portant nomina-
tion du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85-1423 du 7-12-1985, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85-1434 du 17-12-1985, portant
organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85-260 du 5-3-1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'accord du 29-11-1980, signé
entre la Roumanie et la République Populaire du Congo ;

.../...

(/u la lettre n° 4075-DGSP-DS,F du 3 Décembre 1985, du Directeur des Services Administratifs et Financiers, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er En application des dispositions combinées du décret n° 65.44 du 12 ~~2~~ 1965 et du Protocole d'accord du 29-11-1980 ; ~~suivies, Messieurs~~ BANGO (Gaston-Serge), né le 3 Juin 1955 à MPOUYA, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, Spécialité: Médecine Générale, obtenu à l'Institut de Médecine et de Pharmacie Iași (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A¹ hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au Grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 110.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA. e

Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

| | |
|------------|-----|
| JORPC | 1 |
| DGFP.DGPCE | 3 |
| DGFP/EST | 2 |
| DGB | 2 |
| DCF | 1 |
| MSAS | 3 |
| DGSP | 2 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGG/BC | 2/- |